

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

COMITE DE MANAGEMENT RESUME DE LA REUNION du 25 octobre 1984

La 28^e réunion du Comité de Management a débuté par une séance conjointe avec les membres du Comité de concertation permanent et du Groupe Politique du personnel pour discuter divers aspects de la politique en matière de personnel. Le premier sujet examiné a été celui de la planification du personnel à long terme et C. Roche a présenté un modèle élaboré par le Département MI pour calculer les coûts futurs du personnel en fonction des taux de promotions et de renouvellement des effectifs et d'autres variables. Des propositions élaborées par le Groupe Politique du personnel concernant un système de retraite anticipée ou de départs avancés ont ensuite été présentées par G. L. Munday. Ces propositions seront discutées plus amplement à la réunion de novembre du Comité de concertation permanent.

L'examen de ces deux sujets a été suivi par un échange de vues sur les questions des pensions, et notamment sur le financement de la quatrième étape des améliorations des pensions, problème actuellement examiné par le CCEC, le Comité des Finances et le Conseil. En dernier lieu, G. L. Munday a présenté une étude de la fonction Personnel au CERN en introduction à une réunion de brainstorming sur ce sujet. A la suite de cette présentation, de nombreux points de vue divergents ont été exprimés, bien qu'il y ait eu accord général pour convenir qu'un Département du Personnel devrait avoir pour fonction première d'être au service des Divisions.

Au cours d'une brève réunion du Comité de Management proprement dit qui a suivi, C. E. Rufer a formulé des remarques succinctes concernant la situation en matière de recrutement. Le Comité a renouvelé son point de vue selon lequel dans tous les cas il convient de choisir le meilleur candidat à un poste, sans tenir compte de la nationalité, et qu'il devrait y avoir un équilibre entre les nationalités des candidats invités à se présenter devant les comités de sélection.

H. Schopper a indiqué que la grève des travailleurs du consortium Eurolep avait pris fin; la direction de ce consortium a confirmé que les dates contractuelles précédemment convenues seront respectées.

TAXE SCOLAIRE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENEVOIS

Il a été demandé à certains membres du personnel ayant des enfants dans l'enseignement secondaire genevois de payer une taxe scolaire de 240 FS par semestre.

Cette taxe scolaire n'est due qu'en cas d'exemption d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Les personnes ayant des impôts à payer dans le Canton de Genève sur un revenu non-CERN, sur des biens immobiliers ou sur la fortune, devraient par consé-

MANAGEMENT BOARD SUMMARY 25 October 1984

The 28th meeting of the Management Board started as a joint meeting with the members of the Standing Concertation Committee and of the Staff Policy Group to discuss various aspects of personnel policy. The first topic considered was that of long term personnel planning and C. Roche explained a model developed by MI Department for calculating future personnel costs as a function of promotion and staff replacement rates and other variables. This was followed by proposals for an early retirement or anticipated departure scheme developed by the Staff Policy Group and presented by G.L. Munday. These will be further discussed at the November meeting of the Standing Concertation Committee.

These two topics were followed by an exchange of views on pension matters, and especially on the financing of the fourth step of the pensions improvements currently before CCEC, Finance Committee and Council. Lastly G.L. Munday presented a survey of the personnel function at CERN as an introduction to a 'brain-storming' on this subject. Following this presentation many differing views were expressed although there was general agreement that the prime function of a Personnel Department should be to act as a service to the Divisions.

In a short meeting of the Management Board proper which followed, C.E. Rufer commented briefly on the recruitment situation. The Board reiterated its view that in all cases the best candidate for a post should be selected, irrespective of nationality and that there should be a balance of nationalities amongst candidates invited to selection boards.

H. Schopper mentioned that the strike of the workers of the Eurolep consortium had ended; the management of the Eurolep consortium had confirmed that it would maintain the previously agreed contractual dates.

SCHOOL TAXES IN GENEVA SECONDARY SCHOOLS

Some members of the personnel with children attending secondary schools in Geneva have been asked to pay school taxes amounting to 240 Swiss francs, twice per year.

This tax is only due by persons who pay no tax on their income or on their capital. Those who are taxed in the Canton of Geneva (e.g. on income from sources other than CERN, on property or on their capital) should

quent être exonérées de la taxe scolaire. Elles sont priées de demander l'attestation F 528 à

Administration fiscale cantonale
Service de la vérification
26, rue du Stand
Case postale 337
1211 - GENEVE 3

et de la faire parvenir, avec la demande en paiement de la taxe, à l'établissement scolaire concerné.

Cette taxe, considérée comme frais de scolarité, est remboursable à 75% conformément à l'Article R A 9.01 du Règlement du Personnel.

Département du Personnel
Tél. 3238

Les fonctionnaires et membres de leur famille qui ont une

CARTE DE LEGITIMATION SUISSE

délivrée par la Mission permanente de la Suisse près les Organisations internationales, dont l'échéance est prévue pour la fin de cette année, sont priés de l'envoyer au Département du Personnel pour prolongation de validité. Les membres du personnel titulaires voudront bien envoyer leurs cartes à Mme E. Deluermoz, Section des Dossiers et Remboursements, les boursiers et attachés à Mme M. Burri, Section des Boursiers et Attachés.

Veuillez joindre trois photos passeport pour l'établissement d'une nouvelle carte dans tous les cas où une prolongation de validité n'est plus possible faute de place.

L'ATTESTATION DE FONCTION

délivrée par le Ministère français des Relations extérieures, dont l'échéance est prévue pour la fin de l'année, doit être envoyée selon la même procédure, soulignée plus haut.

Attention :

Vu le nombre très élevé de cartes à traiter, il ne sera pas possible d'établir des attestations en remplacement de celles-ci. Veuillez donc faire des photocopies avant votre envoi.

Si vous êtes en possession de cartes périmées, l'Organisation ne prend aucune responsabilité en cas de difficultés avec les autorités de la Police ou de la Douane.

Département du Personnel
Tél. 3238

therefore not be liable to pay the school tax. They are requested to obtain an 'F 528' attestation from

Administration fiscale cantonale
Service de la vérification
26, rue du Stand
Case postale 337
1211 - GENEVE 3

and to send it to the school with the invoice for the tax.

The tax is considered to be a form of school fees and, in accordance with Article R A 9.01 of the Staff Regulations, it is reimbursable at 75%.

Personnel Department
Tel. 3238

Members of the Staff and their families holding SWISS 'CARTES DE LEGITIMATION'

due to expire at the end of this year, should send them to Personnel Department for extension of the period of validity by the Swiss Permanent Mission to the International Organizations. **Staff Members should send their cards to Mrs. E. Deluermoz, Records and Claims Section, and Fellows and Paid Associates to Mrs. M. Burri, Fellows and Associates Section.**

Please note that if the card has no space for further validation, three passport photographs should be sent with the old card so that a new card may be prepared.

ATTESTATIONS DE FONCTION

issued by the French 'Ministère des Relations extérieures' due to expire at the end of this year should also be renewed according to the above procedure.

N.B.

In view of the considerable number of cards to be renewed, it will not be possible to issue attestations to replace them; so please keep photocopies.

If you are in possession of invalid cards, the Organization will not take any responsibility in case of difficulties with the Police or Customs authorities.

Personnel Department
Tel. 3238